

Le Burundi décide de se retirer du Statut de Rome de la CPI

@rib News, 08/10/2016 - Source Xinhua Le gouvernement burundais a annoncé samedi sa décision de retrait du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) qui, selon Bujumbura, n'est plus respecté et dont le fonctionnement est contrôlé par certaines puissances. "Le gouvernement estime que le maintien du Burundi comme partie prenante au Statut de Rome de la CPI ne peut plus se justifier du moment que ledit Statut n'est plus respecté et surtout que des pays qui ne l'ont pas ratifié en contrôlent le fonctionnement", a déclaré samedi sur les ondes de la radiotélévision burundaise le secrétaire général et porte-parole du gouvernement Philippe Nzobonariba, sanctionnant conseil des ministres de jeudi et vendredi qui a adopté le projet de loi portant retrait de ce Statut.

Le gouvernement burundais accuse entre autres l'Union Européenne de contrôler le fonctionnement de la CPI à près de 70% d'une part, et accuse la CPI d'être "un instrument de pression politique sur les gouvernements des pays pauvres ou un moyen de les déstabiliser" d'autre part. Pour le cas du Burundi, il accuse les grandes puissances occidentales, l'UE en tête, de récompenser "par des financements et des asiles dorés dans ces pays" accordés aux Burundais qui cherchent à déstabiliser leur pays. Alors que ces derniers sont poursuivis par la justice burundaise et sont sous mandat d'arrêt international selon le gouvernement, celui-ci trouve que la CPI et certains pays occidentaux n'ont jamais osé les condamner ni les signaler dans les différents rapports qu'ils ont produits sur le Burundi.

"Paradoxalement, le procureur de la CPI, passant outre son devoir de neutralité, n'a cessé de multiplier les déclarations dirigées contre le gouvernement du Burundi jusqu'à annoncer l'ouverture d'un examen préliminaire sur la situation au Burundi et cela sur base de faux rapports produits par les mêmes déstabilisateurs avec la couverture de prétendus experts indépendants des Nations Unies", a réagi le gouvernement par le biais de son secrétaire général et porte-parole, Philippe Nzobonariba. Pour lui, procéder à l'examen préliminaire encourage potentiellement les forces négatives et leurs acolytes et contribue à raviver les violences, raison pour laquelle, estime le gouvernement, "le maintien du Burundi comme partie prenante au Statut de Rome de la CPI ne peut plus se justifier". Après l'examen préliminaire, trois experts indépendants de l'ONU viennent de produire un rapport accablant sur les droits de l'homme au Burundi, un rapport qui a bouleversé les autorités du pays jusqu'à cette décision de se retirer du Statut de Rome de la CPI. Ce Statut a été ratifié en date du 30 mars 2003 et le Burundi l'a ratifié au mois d'août de la même année pour, selon le gouvernement, "se joindre au reste de la communauté internationale pour lutter contre l'impunité des crimes de la catégorie déterminée dans ce Statut". "Malheureusement, constate le gouvernement, certaines puissances du monde initiatrices du projet de la création de cette Cour, et qui avaient incité les autres pays, surtout les pays africains, à ratifier ce Statut en usant même des pressions, ces puissances ont refusé de le ratifier et ce pour protéger ou mettre à l'abri leurs propres criminels, a noté M. Nzobonariba dans sa déclaration. Le gouvernement burundais trouve par ailleurs normal de se retirer de ce Statut d'autant plus que "même les pays africains n'ont pas tous adhéré au Statut de Rome de la CPI".